

Budget Primitif 2023 : Présentation synthétique

CCAS – Repas à Domicile – Le PALAIS SUR VIENNE

Contexte : Le CCAS de la commune du PALAIS SUR VIENNE dispose de deux budgets : un budget principal et un budget annexe pour la fourniture des repas à domicile.

Éléments principaux du budget CCAS – Repas à Domicile :

- En dépenses, il s'agit, pour l'essentiel, des dépenses d'achat des repas fournis par la cuisine centrale de la commune du PALAIS SUR VIENNE, des dépenses de personnel correspondant au traitement de la personne assurant la livraison des repas et de la prise en charge de certaines dépenses liées aux charges et notamment l'achat à des barquettes pour la livraison.
- Les recettes résultent, pour la plus grosse partie, de la revente des repas et de subventions octroyées par le Conseil Départemental de la Haute-Vienne et par la commune du PALAIS SUR VIENNE pour assurer l'équilibre du budget.
- Dépenses et recettes d'investissement, sauf achat exceptionnel de matériel nécessaire au fonctionnement du service, permettent d'équilibrer la prise en compte des amortissements de biens acquis les années précédentes.

FONCTIONNEMENT :

FONCTIONNEMENT

Quelles dépenses ?

	BP 2021	BP 2022	BP 2023
Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	90 024 €	91 100 €	80 700 €
Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	34 606 €	38 260 €	40 800 €
Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	3 509 €	3 509 €	1 260 €
TOTAL	128 139 €	132 869 €	122 760 €

- Il est inscrit en dépenses sur le groupe 1 un prévisionnel de 13 500 repas achetés à 5,20 € l'unité, des dépenses d'achat de barquettes pour 10 000€ ainsi que du carburant en cas de remplacement du véhicule électrique pour 500€.
- Le groupe 2 concerne les charges afférentes au personnel
- Les dépenses du groupe 3 correspond essentiellement à la prise en compte des amortissements à hauteur de 1 464€.

Quelles recettes ?

	BP 2021	BP 2022	BP 2023
Groupe I : Produits de la tarification	125 564 €	126 400 €	111 645 €
Groupe II : Autres produits relatifs à l'exploitation	2 575 €	6 469 €	4 933 €
Excédent de fonctionnement reporté	- €	- €	6 182 €
TOTAL	128 139 €	132 869 €	122 760 €

- La recette du groupe 1 correspond à 13 500 repas vendus à 8,00€ pour les bénéficiaires de l'aide sociale (10%) et 8,30€ pour les non bénéficiaires (90%)
- La subvention prévisionnelle du Conseil Départemental de la Haute-Vienne s'élève à 1 045 €, le reste étant la subvention d'équilibre apportée par la commune du PALAIS SUR VIENNE

INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement sont constituées par les amortissements de divers matériels afférents à la livraison des repas à domicile pour 1 260€. Elles sont équilibrées en dépenses par l'utilisation du compte 21- Immobilisations corporelles.